

Enseignement Médical - Niveau III - EM3

STCW 2010 - Règles VI/4 - Sections A-VI/4 - Tableau A-VI/4

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation à l'enseignement médical - Niv. III, menant au certificat correspondant.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord en l'absence d'un médecin embarqué et dans l'attente d'une éventuelle prise en charge de la personne (malade, blessée ou victime) par une équipe spécialisée et vers une structure adaptée. Il (elle) sera capable de procéder à un examen clinique et paraclinique d'un blessé ou malade, d'assurer les premiers soins, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques et à leur application, de déclencher et d'assurer une liaison avec le médecin des gens de mer du CCMM de Toulouse. Il (elle) aura, enfin, connaissance des aspects administratifs, réglementaires et médico-légaux lui permettant de gérer diverses situations.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Tout marin dispensant ou étant désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de jauge brute supérieure ou égale à 500 UMS ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 ;

Avoir suivi et participé à la formation.

La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

Formation soumise à un recyclage quinquennale.

Durée, modalités, effectifs par session

97h mixte d'apports théoriques, de T.P., d'exercices simulés.

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis : trousse de secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées ..., à l'exception d'une U.V* se déroulant à l'IFSI de Nouvelle-Calédonie (IFPSS NC).

Possibilité de stage INTRA.

6 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

Formation composée de 5 U.V. (unités de valeur) :

v U.V.- PSEM (premiers secours en équipe-mer) de 36h.

v U.V.- HPR (Hygiène et prévention des risques) de 3h.

v U.V.- ME (Médecine embarquée) de 12h.

v U.V.- SI (Soins infirmiers) de 40h.

v U.V.- AMMCT3 (Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niveau 3) de 7h.

Intervenant(s)(es)

Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS), pour l'UV PSEM.

Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e) - U.V. HPR.

Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e) - U.V. SI (formation à l'IFPSS NC).

Médecins des gens de mer habilité(e)s, UV ME et UV- AMMCT3.